



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Paris, le 5 février 2015

Le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
chargé du 1er degré

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'écoles élémentaires et maternelles

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'établissements spécialisés

Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

S/c des Mesdames et messieurs les  
inspecteurs chargés de circonscription

Monsieur le directeur de l'ESPE de Paris  
(pour information)

Affaire suivie par :  
Isabelle Chevrier  
Division des écoles - DE3  
[Isabelle.chevrier@ac-paris.fr](mailto:Isabelle.chevrier@ac-paris.fr)  
Tél : 01.44.62.43.50

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
94, avenue Gambetta  
75984 Paris cedex 20  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

**15AN0028**

**Objet :** Candidatures de personnels de directions, d'instituteurs et de professeurs des écoles à des postes d'enseignement et d'éducation à un poste dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (hors réseau AEFÉ) - rentrée scolaire 2015.

**Référence :** Note de service n°2015-010 du 16-01-2015 (B.O.E.N. n°4 du 22 janvier 2015).

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la note de service visée en référence, relative aux candidatures à un poste d'expatrié relevant de la Mission laïque française (M.L.F.) et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC), et des établissements homologués hors opérateurs, partenaires de l'AEFE pour la rentrée scolaire 2015.

**Ne sont concernés par cette procédure que les fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale justifiant de trois années dans le dernier poste pour les personnels de direction et de deux années en qualité de titulaire en France pour les personnels enseignants.**

Je vous rappelle que les agents doivent se trouver dans l'une des positions administratives suivantes : en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement **en France ou à l'étranger.**

Les enseignants peuvent solliciter simultanément un changement de département et présenter une demande de premier détachement ou de renouvellement pour la même année. Priorité sera donnée à la mutation obtenue.

Le dossier est constitué de l'original du contrat d'engagement accompagné du formulaire de demande de détachement téléchargeable sur la page SIAD du site Internet du MENESR (<http://www.education.gouv.fr/>).

Le dossier doit être constitué auprès de la MLF et de l'AFLEC sur le site internet de la MLF (<http://mlfmonde.org/>) section « recrutement » et sur le site de l'AFLEC (<http://www.aflec.net/>) rubrique « postes » pour les établissements relevant de la MLF et de l'AFLEC. Pour les établissements partenaires homologués hors opérateurs, il doit être constitué auprès de la direction des établissements concernés.

La liste indicative des postes d'expatriés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2015-2016 est actuellement consultable sur les sites Internet de la MLF (<http://mlfmonde.org/>) et de l'AFLEC (<http://www.aflec.net/>) et pour les établissements partenaires homologués hors opérateurs sur le site du MENESR (<http://www.education.gouv.fr/>).

Le dossier complet doit parvenir à la Direction Générale des ressources humaines avant le 31 mars.

La présente note, transmise par courrier électronique, ne fera l'objet d'aucune édition « papier ».

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

signé  
Benoît DECHAMBRE